



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU
CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS
Cœur de Drôme

DECISION DU PRESIDENT

N° 2022-037

7.5.1 Demandes de subventions

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA RENOVATION DE LA TOITURE DE LA CRECHE « LES TCHOUPINETS » A AOUSTE SUR SYE- FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS 2022

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/DE054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

VU la décision n°2021-021 du 15 février 2021 portant demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la rénovation de la toiture de la crèche « Les Tchoupinets » à Aouste-sur-Sye et dans le cadre du Fonds de Modernisation des Equipements 2021 ;

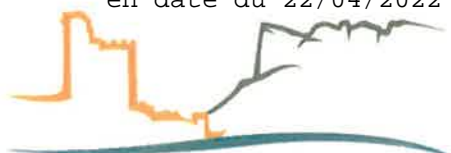
CONSIDERANT la nécessité de procéder à des travaux de rénovation de la toiture de la Crèche « Les Tchoupinets » à Aouste-sur-Sye ;

CONSIDERANT qu'une demande de subvention a été accordée par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Fonds de Modernisation des Equipements 2021 pour les travaux de rénovation de la toiture de la crèche « Les Tchoupinets » ;

CONSIDERANT qu'une demande complémentaire peut être déposée par la collectivité auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Fonds de Modernisation des Equipements 2022 ;

DECIDE

Article 1 : de déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Fonds de Modernisation des Equipements 2022 pour les travaux de rénovation de la toiture de la crèche « Les Tchoupinets » à Aouste sur Sye et de signer tous les actes liés à cette demande de financement.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU
CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS
Cœur de Drôme

Le plan de financement s'établit comme suit :

**Rénovation de la toiture
Petite Crèche Les Tchoupinets à Aouste sur Sye**

19-avr-22

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme

RESSOURCES PRÉVISIONNELLES DE LA PRÉSENTE OPÉRATION						
Type de financement	Financiers	Date d'obtention	Montant subventionnable	Montant	Taux (%)	Taux (%) sur totalité de l'opération
Financement public	Département de la Drôme DST, rénovation bâtiment intercommunal	En attente	66 000,0 €	13 200,0 €	20,0%	17,281%
SOUS-TOTAL DES AIDES PUBLIQUES				13 200 €	17,28%	
Financement privé (CAF)	Caf Fond de Modernisation des Equipements FME 2021	Accordé	66 162,0 €	6 616,2 €	10,0%	8,7%
	Caf Fond de Modernisation des Equipements - complément FME 2022	A déposer	76 383,0 €	38 058,3 €	49,8%	49,8%
SOUS-TOTAL AIDES PRIVEES				44 674,5 €	58,49%	
TOTAL DES AIDES PUBLIQUES ET PRIVEES				57 874,5 €	76%	
Part de la collectivité – CCCPS			Fonds propres	18 508,5 €	24%	
TOTAL GLOBAL				76 383,0 €	100%	

Dépenses estimées		
Désignation	Montant estimés HT	Devis
Dépose, fourniture et installation	73 725,0 €	OSEBOIS
Contrôle technique	1 200,0 €	DEKRA contrôle
Expertise	600,0 €	AET
CSPS	858,0 €	ATTEST
TOTAL	76 383,0 €	

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Fait à AOUSTE SUR SYE, le 21 avril 2022

Denis BENOIT,
Président

